

COMPTE-RENDU

ATELIERS PHASE 2

Orgnac l'Aven le 25.09.2024

Priorisation des objectifs et propositions d'actions

Structure	NOM Prénom	Fonction
Commune de Saint-Remèze / Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche	BOULLE Didier	Elu à la mairie de Saint-Remèze. Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche. Elu au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.
Commune d'Aiguèze	BASCLE Charles	Maire d'Aiguèze. Elu au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.
Département 07	BAZIN Anthony	Paysagiste au Département de l'Ardèche
Département 07	BAJEOT Elie	Apprenti paysagiste au Département de l'Ardèche
SGGA / EPTB	BONNETAIN Pascal	Président du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) et de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB)
ADT 07	AVEZARD Marc	Responsable du pôle développement à l'Agence Départementale de Développement Touristique de l'Ardèche
SGGA	CAZIN Franck	Directeur du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA)
Département du Gard	CHAULET Cathy	Vice-présidente du Département du Gard, déléguée à l'agriculture et à la qualité alimentaire. Elue au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.
Commune de Gras	CHAUTARD Olivier	Maire de Gras et éleveur bovin
Commune de Gras	CHAUTARD Claude	Producteur d'huiles essentielles et de plantes aromatiques
Commune de Larnas	CHAZAUT Bernard	Maire de Larnas
Conseil scientifique RNNGA	KREMER-COCHET Béatrice	Biologiste et écologue. Membre du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
Conseil scientifique RNNGA	COCHET Gilbert	Ecologue et hydrobiologiste. Président du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche

Département du Gard	DESMARET Yves	Chargé de mission territoire d'exception au Département du Gard
Sous-préfecture de Largentière	SABATIER Laurent	Secrétaire général de la sous-préfecture de Largentière
Tourisme	DAUGY Christophe	Gérant du gîte "1000 Pailles"
Commune de Saint-Martin-d'Ardèche	DEGUILLIEN Jocelyne	1ère adjointe à la mairie de Saint-Martin-d'Ardèche. Elue au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.
SCoT Ardèche méridionale	DEVUN Valérie	Directrice du SCoT de l'Ardèche méridionale
Commune de Vallon	DIVOL Max	Elu à la mairie de Vallon-Pont-d'Arc
CC des Gorges de l'Ardèche	DOIZE Théo	Chargée de mission agriculture et foncier à la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
DREAL AURA	DOUCET Stéphanie	Référente régionale paysage à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Département de l'Ardèche	DUFFAUD Fabrice	Chef de service Valorisation des sites et des patrimoines naturels au Département de l'Ardèche
Grotte de Saint-Marcel	DUPUY Delphine	Responsable préservation et valorisation du patrimoine à la grotte de Saint-Marcel
Habitante de Lagorce	EGON Violette	Habitante de Lagorce
Agence Folléa-Gautier	FOLLEA Bertrand	Paysagiste, dirigeant de l'Agence Folléa-Gautier
UDAP 07	JACQUET Tristan	Technicien des services culturels et des bâtiments de France à l'UDAP de l'Ardèche
SMERGC	LANDAS Emmanuel	Chef de projet culturel au Syndicat Mixte de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC)
Chambre d'agriculture 07	LE BELLEGO Jérôme	Chargé de mission territoires collectivités Sud Ardèche à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche
Guides labélisés - AGNGA	TOMASINO Lionel	Moniteur guide de rivière, représentant de l'Association des Guides Nature des Gorges de l'Ardèche
Conseil scientifique RNINGA	MANDIN Jean Paul	Docteur en écologie. Vice-président de la Société botanique de l'Ardèche. Membre du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
FRAPNA	MARTINEZ Ginés	Vice-président de la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature de l'Ardèche (FRAPNA)
SGGA	MASQUELIER Claire	Chargée de mission projet Grand Site de France au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA)
Commune de Le Garn	MERCIER Julie	Maire de Le Garn

EPTB	MORENA Floriane	Directrice de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB)
LPO Drôme-Ardèche	MURE Michel	Chef de projet rapaces à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de l'Ardèche. Membre du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
OT Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc	ORCEL Vincent	Directeur de l'Office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
Commune d'Orgnac-l'Aven / Grand Site de France Aven d'Orgnac	PASSERIEUX Emmanuel	Directeur Général des Services de la commune d'Orgnac-l'Aven et du Grand Site de France Aven d'Orgnac.
Agence Folléa-Gautier	PEIGNEUX Lucie	Paysagiste conceptrice à l'Agence Folléa-Gautier
DREAL AURA	PFUND Aurélien	Inspecteur des Sites à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Commune de Salavas / CC des Gorges de l'Ardèche	PICHON Luc	Président de la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche. Maire de Salavas
ONF 30	RAYMOND Raphaël	Technicien forestier à l'Office National des Forêts du Gard
ONF 07	REUSSER Arnaud	Technicien forestier à l'Office National des Forêts de l'Ardèche
Commune d'Issirac	RIEU José	Maire d'Issirac
SMERGC	SADORGE Frédéric	Directeur du Syndicat Mixte de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC)
Pays d'Art et d'Histoire	SAINTE-BEUVE Salomé	Directrice du Pays d'Art et d'Histoire de l'Ardèche Méridionale
Département de l'Ardèche	SALEL Matthieu	Vice-président du Département de l'Ardèche, en charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme
Commune d'Orgnac-l'Aven / Grand Site de France Aven d'Orgnac	UGHETTO René	Maire d'Orgnac-l'Aven. Président du Grand Site de France Aven d'Orgnac. Elu au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.
FEDELEA	VAN BAAREN Jan	Directeur de la base nautique du Pont d'Arc. Représentant de la Fédération Départementale des Loueurs d'Embarcations Ardéchois (FEDELEA)
Grotte de Saint-Marcel	VOYEAU Christèle	Directrice de la grotte de Saint-Marcel
Biotope	WEGENER Lucie	Chef de projet écologue à l'agence Biotope



ORGANISATION DES ATELIERS

(9h – 13h)

Les ateliers ont été scindés en 4 temps principaux :

1. Le premier temps était dédié à une **présentation en plénière** d'une vingtaine de minutes.
 - Elle a résumé les conclusions du diagnostic (valeurs, risques et synthèse des enjeux)
 - Présenté une formulation d'orientations et d'objectifs vers lesquels tendre pour chaque enjeu (de gouvernance, agricoles, touristiques, villageois, écologiques)
 - Détaillé la méthodologie de la matinée
2. Le deuxième temps s'est fondé sur la **priorisation individuelle des objectifs** présentés en plénière (et qui ont aussi été partagés par mail, en amont des ateliers). Les participants étaient libres d'ajouter ou de reformuler des objectifs sur la feuille qui leur a été distribuée.
3. Le troisième temps, le plus long et par tables thématiques (5 tables d'une dizaine de personnes, 1 table par orientation), consistait en **l'identification d'actions à mettre en œuvre concrètement pour répondre aux objectifs fixés**. D'abord de manière individuelle, en les rédigeant sur des post-it, puis de manière collective en discutant des propositions de chacun. En dernier lieu, les participants ont tenté de prioriser certaines actions, celles à faire figurer en priorité dans le plan de gestion du futur Grand Site de France.

4. Le dernier temps était un **bilan global des ateliers**, en plénière, pour lequel 1 animateur de chaque table s'est prêté à l'exercice de résumer en 5 minutes les éléments clés des discussions, ceux qui sont ressortis le plus souvent ou qui ont été identifiés par l'un des deux, ou les deux groupes, comme prioritaires. Un temps était donné à la fin de chaque synthèse pour écouter et prendre note des dernières réactions dans la salle.

OBJECTIFS PRIORITAIRES :

Travail individuel de priorisation sur l'ensemble des objectifs avant de passer en groupe thématique (48 feuilles récoltées)

NOM :
Prénom :
Structure/Fonction :
Adresse mail :

**Parmi ces 45 objectifs
lesquels sont, pour vous,
les plus importants ?**

Entourer les numéros
correspondants

(Entre 5 et 20 objectifs)

ORIENTATION 1

Vers un capital nature sécurisé, moteur de l'économie locale

- 1.1. Économiser l'eau
- 1.2. Prévenir le risque incendie
- 1.3. Préserver les sites à forts enjeux écologiques et paysagers
- 1.4. Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes
- 1.5. Accompagner les bonnes pratiques de gestion des milieux
- 1.6. Améliorer la connaissance naturaliste sur les secteurs du territoire et groupes taxonomiques moins connus
- 1.7. Planifier le développement des énergies renouvelables

ORIENTATION 2

Vers des bourgs et des villages vivifiés

- 2.1. Favoriser l'économie circulaire et locale du BTP
- 2.2. Poursuivre la mise en valeur des espaces publics et leur adaptation au climat et aux besoins contemporains
- 2.3. Identifier, protéger et mettre en valeur les points de vue et perspectives villageois sur le paysage
- 2.4. Soutenir le retour des commerces, activités et services au coeur des villages
- 2.5. Accompagner et maîtriser le développement photovoltaïque en toitures
- 2.6. Qualifier les entrées de villes et villages
- 2.7. Améliorer les quartiers récents d'urbanisation diffuse
- 2.8. Développer les mobilités actives pour le quotidien
- 2.9. Sensibiliser la population à la qualité architecturale et paysagère
- 2.10. Favoriser la biodiversité dans les villages

ORIENTATION 3

Vers une agriculture renforcée, soutenue

- 3.1. Protéger les terres agricoles sur le long terme
- 3.2. Accompagner les projets pastoraux
- 3.3. Planifier le développement des énergies renouvelables
- 3.4. Oeuvrer pour le maintien de la biodiversité et l'efficacité des services écosystémiques
- 3.5. Anticiper la co-existence du loup avec le pastoralisme
- 3.6. Développer l'agri-tourisme
- 3.7. Améliorer la résilience face au risque sécheresse
- 3.8. Pérenniser la diversité des productions agricoles
- 3.9. Déployer l'offre d'alimentation locale
- 3.10. Accompagner l'insertion harmonieuse des bâtiments agricoles dans leur environnement
- 3.11. Anticiper les transmissions d'exploitations pour éviter la déprise

ORIENTATION 4

Vers un tourisme et des loisirs fiabilisés, répartis et diversifiés

- 4.1. Développer le tourisme « nature/culture »
- 4.2. Élargir la découverte de la campagne par un circuit des villages et des vues
- 4.3. Requalifier le paysage des entrées/sorties des gorges et les franchissements de l'Ardèche
- 4.4. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnées
- 4.5. Valoriser ou requalifier les espaces d'accueil des sites touristiques existants
- 4.6. Soutenir l'agri-tourisme
- 4.7. Valoriser la fraîcheur
- 4.8. Valoriser le petit patrimoine rural à l'échelle communale
- 4.9. Améliorer la quantité et la qualité de l'hébergement des saisonniers
- 4.10. Développer une stratégie de maîtrise de la fréquentation et des activités de pleine nature

ORIENTATION 5

Vers une gouvernance et des moyens affermis

- 5.1. Intégrer le PPB dans les documents existants
- 5.2. Développer la formation/sensibilisation des élus, acteurs et habitants au paysage et à la biodiversité ordinaires
- 5.3. Réaliser des plans-guides sur des sites clés
- 5.4. Conforter les moyens d'animation, de gestion et de connaissance scientifique du SGGA
- 5.5. Animer le Plan de Paysage et de Biodiversité/le projet Grand Site de France
- 5.6. Développer le partenariat entre les offices de tourisme du Gard et de l'Ardèche
- 5.7. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnées

Les **ORIENTATIONS** prioritaires :

ORIENTATION 3 (148 mentions d'objectifs prioritaires dans cette orientation)

Vers une agriculture renforcée, soutenue

ORIENTATION 1 (127)

Vers un capital nature sécurisé, moteur de l'économie locale

ORIENTATION 4 (127)

Vers un tourisme et des loisirs fiabilisés, répartis et diversifiés

ORIENTATION 2 (100)

Des bourgs et des villages vivifiés

ORIENTATION 5 (98)

Vers une gouvernance et des moyens affermis

Les trois **OBJECTIFS** les plus cités par orientation :

1.1. Economiser l'eau

1.3. Préserver les sites à forts enjeux écologiques et paysagers

1.5. Accompagner les bonnes pratiques de gestion des milieux

2.2. Poursuivre la mise en valeur des espaces publics et leur adaptation au climat et aux besoins contemporains

2.4. Soutenir le retour des commerces, activités et services au cœur des villages

2.10. Favoriser la biodiversité dans les villages

3.1. Protéger les terres agricoles sur le long terme

3.8. Pérenniser la diversité des productions agricoles

3.7. Améliorer la résilience face au risque sécheresse

4.1. Développer le tourisme « nature/culture » (l'acculturation à la biodiversité et aux paysages < proposition de reformulation d'un participant : « Développer une identité écotouristique »)

4.3. Requalifier le paysage des entrées/sorties des gorges de l'Ardèche

4.10. Développer une stratégie de maîtrise de la fréquentation et des activités de pleine nature

5.2. Développer une sensibilisation des élus, acteurs et habitants du territoire à la biodiversité ordinaire

5.4. Conforter les moyens d'animation, de gestion et connaissance scientifique du SGGA

5.5. Animer le Plan de Paysage et de Biodiversité / le projet Grand Site de France

Ajouts d'objectifs par les participants :

1.8. « Conserver des espaces naturels sans visiteurs »

1.9. « Favoriser la sobriété énergétique »

3.12. « Valoriser et réemployer le « petit bâti » lié à l'agriculture »

3.13. « Réhabiliter/réemployer le patrimoine agricole »

- 4.11. « Coordonner les contenus des sites touristiques »
- 4.12. « Valoriser l'offre touristique pour les habitants »
- 4.13. « Développer une gestion harmonisée et complémentaire des sites touristiques souterrains »
- 5.8. « Réussir la gestion de la combe d'Arc »

Objectifs reformulés par les participants (échanges issus d'un temps dédié en début d'atelier) :

- 3.4. « Œuvrer pour le maintien de la biodiversité et l'efficacité des services écosystémiques » < L'ambition doit plutôt être de « **favoriser** » la biodiversité
- 3.5. « Anticiper la coexistence du loup avec le pastoralisme » < Selon les participants cet objectif doit plutôt être un sous-objectif de l'objectif 3.2. « Accompagner les projets pastoraux »
- 3.7. « Améliorer la résilience face au risque de sécheresses » < Il ne faut pas uniquement améliorer la résilience face au risque sécheresse, mais bien améliorer la résilience de façon plus globale (sécheresse, grêle, problèmes sanitaires...). On pourrait aussi regrouper les objectifs 3.4. et 3.7. avec ce sujet de la résilience ce qui pourrait donner : « **Adapter les pratiques agricoles en faveur de la résilience aux risques climatiques, de la biodiversité, et des services écosystémiques** »
- 5.4. « Conforter les moyens d'animation, de gestion et de connaissance scientifique du SGGA ». L'animation est jugée prioritaire et la formulation de l'objectif doit la mettre en avant. Proposition de reformulation fusionnant les objectifs 5.4. et 5.5. : Conforter les capacités d'action du SGGA : animation, connaissance, gestion.

Retirer des objectifs à savoir celui sur les plans guide (5.3.) et celui sur les chemins de randonnées (5.7.) afin de concentrer l'attention sur 3 objectifs seulement :

- Les outils
- Les moyens
- La lisibilité des actions en cours

TABLES THEMATIQUES

ORIENTATION 1

Vers un capital nature sécurisé, moteur de l'économie locale

Animation : Aurélien PFUND/Lucie WEGENER

Prise de notes : Aurélien PFUND/Lucie WEGENER

Rédaction de la synthèse : Lucie WEGENER

GROUPE 1	GROUPE 2
Ginès MARTINEZ	Gilbert COCHET
Pascal BONNETAIN	Béatrice KREMER-COCHET
Emmanuel LANDAS	Valérie DEVUN
Michel MURE	Cathy CHAULET
Arnaud REUSSER	Floriane MORENA
Raphaël RAYMOND	Jérôme LE BELLEGO
Christophe DAUGY	Elie BAJEOT
Jean-Paul MANDIN	Théo DOIZE
	Lionel TOMASINO



Rappel des objectifs mis au débat :

- 1.1. Economiser l'eau
- 1.2. Prévenir le risque incendie
- 1.3. Préserver les sites à forts enjeux écologiques et paysagers
- 1.4. Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes
- 1.5. Accompagner les bonnes pratiques de gestion des milieux
- 1.6. Améliorer la connaissance naturaliste sur les secteurs du territoire et groupes taxonomiques moins connus
- 1.7. Planifier le développement des énergies renouvelables

Résumé des échanges

Concernant l'intitulé de l'orientation, lier le patrimoine naturel aux notions de « capital » et « d'économie » gêne plusieurs participants qui souhaiteraient également que la biodiversité soit le fil conducteur de la démarche présente dans l'ensemble des orientations.

Il est souligné la nécessité d'avoir une vision dynamique des paysages du secteur. Certaines visions conduisent en effet à figer des paysages qui naturellement évoluent, d'autant plus dans un contexte de changement climatique.

Les participants s'accordent sur l'objectif de travailler sur le long terme sur le maintien d'une nature exceptionnelle, moteur de bien-être et de bien vivre, sans mettre sous cloche le territoire ni chercher à figer les paysages et les milieux.

Il est demandé de faire plus ressortir le milieu souterrain du territoire.

1.1. Economiser l'eau

Plusieurs groupes d'actions sont proposés pour répondre à l'objectifs d'économiser l'eau. Concernant la **récupération de l'eau**, les systèmes de récupération d'eau de toiture sont cités à plusieurs reprises. Concernant les actions favorisant **les économies d'eau**, plusieurs leviers d'actions sont proposés :

- Limiter la surface des piscines, ce qui peut être inscrit dans les documents d'urbanisme
- Favoriser les toilettes sèches
- Accompagner les agriculteurs dans l'usage de l'irrigation (favoriser les cultures non irriguées, favoriser l'enherbement des vignes...)
- Restreindre l'arrosage des pelouses privées et publiques

Enfin il est proposé d'agir sur le **ralentissement des écoulements** afin de favoriser l'infiltration de l'eau. Concrètement cela passe par le maintien des habitats naturels et de leur fonctionnalités (favoriser/développer les forêt, les ripisylves, les zones humides, les ruisseaux intermittents...). Il peut également être imposé dans les documents d'urbanisme la création de bassins de rétention/infiltration lors de projets d'aménagement.

1.2. Prévenir le risque incendie

Concernant la prévention du risque incendie, trois niveaux d'actions ont été proposés :

- La **sensibilisation** des élus et de la population au risque incendie. La mise en place de panneaux pédagogiques et de sensibilisation sur les sentiers de randonnées est un outil possible.
- Le **développement du pastoralisme** comme un outil d'entretien des milieux, notamment sur les secteurs les plus à risques.
- La **création d'aménagements** pour lutter contre le feu (pistes DFCI). Il a été proposé d'associer les réseaux de mobilités existants (routes, pistes, voies vertes, sentiers) et les aménagements limitant le risque incendie afin d'éviter la création de pistes DFCI.

1.3. Préserver les sites à forts enjeux écologiques et paysagers

L'ensemble des actions proposées pour cet objectif portent sur la **maîtrise de la fréquentation** et la **sensibilisation** sur les sites à enjeux écologiques. Il est notamment souligné la nécessité de freiner la mise en valeur d'un site à enjeu écologique par des guides ou sites internet extérieurs au territoire.

Concernant la sensibilisation il est proposé des outils pédagogiques pour informer sur la biodiversité présente mais également de la présence humaine sur les sites (médiation).

Il est également mentionné la nécessité de prendre en compte l'ensemble de la fonctionnalité des espèces et habitats, comme l'existence de domaines vitaux pour certaines espèces qui vont au-delà de sites à forts enjeux.

1.4. Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes

Concernant la fonction d'herbivorie, Mr Cochet précise que le Chevreuil est présent mais en faible densité. Le Cerf pourrait venir naturellement sur le territoire. Le Chamois pourrait également coloniser le territoire s'il était présent en densité suffisante en Drôme. Concernant le Bouquetin d'Europe, il ne pourrait pas venir naturellement. Cet objectif global et transversal amène plusieurs leviers d'actions proposés par les participants :

- Préserver les trames vertes et bleues et éviter le mitage par l'urbanisation
- Favoriser la diversité des forêts
- « Favoriser le retour des grands herbivores et des prédateurs » pour avoir une chaîne alimentaire complète. A noter que la synthèse en plénière à la fin de l'atelier a mis en évidence que la formulation « favoriser les grands prédateurs » est maladroite et ne fait pas consensus en l'état. Ce point a notamment fait l'objet d'une alerte de la part de Matthieu Salel, Vice-Président du Département de l'Ardèche, qui indique que le Département s'opposera à toute action en ce sens. On parlera plutôt d'une anticipation de l'arrivée du loup (qui se produira sûrement, même sans action directe de l'homme en sa faveur).
- Réfléchir à la fonctionnalité des sols

Il est également mentionné la nécessité d'améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes par les acteurs et publics.

1.5. Accompagner les bonnes pratiques de gestion des milieux

Concernant la **gestion forestière** plusieurs actions sont proposées :

- Gestion en taillis sous futaie ou en futaie irrégulière
- Arrêt des coupes rases
- Favoriser la non-gestion (libre évolution) de certaines forêts
- Garantir la continuité écologique forestière avec le sud du territoire (Gard) jusqu'à la Chartreuse de Valbonne et la Cèze

Concernant la **gestion des milieux** en général il est proposé des actions de formation pour les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels (agriculteurs, forestiers, collectivités...) aux bonnes pratiques de gestion des milieux ainsi que la mise à disposition d'une boîte à outils pour la gestion des milieux à l'image de ce qui existe sur le territoire de Saint-Etienne Métropole sur la gestion des espaces verts.

Un participant suggère de limiter la fermeture de milieux uniquement sur des zones ciblées et pour des objectifs bien précis.

Enfin concernant l'**agriculture** il est préconisé de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

1.6. Améliorer la connaissance naturaliste sur les secteurs du territoire et groupes taxonomiques moins connus

Mr Cochet précise que de nouveaux membres ont intégré le comité scientifique de la RNN des gorges de l'Ardèche dont un archéozoologue qui a permis de mettre en évidence des restes d'ibis chauves au Pont d'Arc. Cela montre que les nouvelles approches permettent de faire de nouvelles découvertes. Le comité scientifique souhaite développer cette approche afin de ne pas cibler que les groupes bien connus.

Pour les participants, l'amélioration des connaissances naturalistes doit porter sur les groupes négligés (mousses, lichens, invertébrés...), sur les milieux souterrains, la formation des gorges et le paléo-environnement ainsi que sur la fonctionnalité des écosystèmes. Il paraît également important de suivre la disparition et l'apparition de nouvelles espèces sur le territoire dont les causes peuvent être multiples (modification des milieux, actions humaines, changement climatique).

Afin de planifier les actions d'amélioration des connaissances il est proposé de bâtir et mettre en œuvre un programme de suivi à moyen terme à l'échelle du territoire.

1.7. Planifier le développement des énergies renouvelables

Il est précisé que d'autres ENR (méthanisation, énergie hydraulique...), certes moins performantes que le photovoltaïque et l'éolien, permettent une meilleure intégration paysagère. Il est ainsi possible de concilier un mix énergétique et intégration paysagère.

L'action qui a fait le plus consensus dans les deux groupes est l'arrêt des projets photovoltaïques en milieux naturels, agricoles et forestiers. Plusieurs propositions d'actions vont ainsi dans le sens d'accompagner les projet PV sur toitures et sur les parkings.

Pour certains acteurs il faut bannir l'éolien qui impacte négativement le paysage et les barrages hydroélectriques qui empêchent la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments.

De manière générale les participants estiment qu'il faut bien étudier l'impact des énergies renouvelables sur la biodiversité du territoire et accompagner les acteurs pour une bonne intégration environnementale et paysagère des projets.

Un objectif a été ajouté : « Favoriser la sobriété énergétique ». Une seule action a été proposée pour cet objectif et concerne la rénovation énergétique des bâtiments.

A RETENIR

Au regard des discussions au sein de cet atelier, des propositions d'actions, mais également du travail de hiérarchisation des objectifs réalisé par l'ensemble des participants, il apparaît que

Les objectifs et actions qui semblent prioritaires sont :

1.1. Economiser l'eau

- Favoriser la récupération et les économies des eaux (usages publics et domestiques : ex : toilettes sèches et arrosage)
- Accompagner l'évolution des pratiques et le choix des espèces / variétés des cultures pour limiter les besoins d'arrosage

1.3. Préserver les sites à forts enjeux écologiques et paysagers

- Maitriser la fréquentation dans les sites à forts enjeux écologiques

1.4. Améliorer la fonctionnalité des écosystèmes

- Favoriser le retour des grands herbivores et anticiper/se préparer à l'arrivée du loup

1.5. Accompagner les bonnes pratiques de gestion des milieux

- Faire évoluer les pratiques de gestion forestière (taillis sous futaie, futaie irrégulière, libre évolution)
- Sensibiliser et apporter des outils vulgarisés aux gestionnaires pour favoriser les bonnes pratiques

ORIENTATION 2

Vers des bourgs et des villages vivifiés

Animation : Anthony BAZIN

Prise de notes : Lucie PEIGNEUX

Rédaction de la synthèse : Lucie PEIGNEUX

GROUPE 1	GROUPE 2
Elie BAJEOT	Luc PICHON
Julie MERCIER	Bernard CHAZAUT
René UGHETTO	José RIEU
Didier BOULLE	Jocelyne DEGUILLIEN
Violette EGON	Charles BASCLE
Tristan JACQUET	Yves DESMARET
	Salomé SAINTE-BEUVE



Rappel des objectifs mis au débat :

- 2.1. Favoriser l'économie circulaire et locale du BTP
- 2.2. Poursuivre la mise en valeur des espaces publics et leur adaptation au climat et aux besoins contemporains
- 2.3. Identifier, protéger et mettre en valeur les points de vue et perspectives villageois sur le paysage
- 2.4. Soutenir le retour des commerces, activités et services au cœur des villages
- 2.5. Accompagner et maîtriser le développement photovoltaïque en toitures
- 2.6. Qualifier les entrées de villes et de villages
- 2.7. Améliorer les quartiers récents d'urbanisation diffuse
- 2.8. Développer les mobilités actives pour le quotidien
- 2.9. Sensibiliser la population à la qualité architecturale et paysagère
- 2.10. Favoriser la biodiversité dans les villages

Résumé des échanges :

2.1. Favoriser l'économie circulaire et locale du BTP

- Un participant propose **de mettre en place « une agence d'attractivité »** qui attire des entreprises du BTP pour qu'elles puissent être identifiées par les locaux ». Ces agences de développement économique sont des associations, créées par les collectivités territoriales, qui ont pour rôle de développer les entreprises et l'économie en fonction des problématiques spécifiques du territoire concerné.

- Le groupe s'accorde pour dire qu'il faut aussi **accompagner par la sensibilisation (ou encadrer davantage) les constructeurs dans le choix des matériaux et leur provenance**. Cela permettrait non seulement de dynamiser l'économie locale mais aussi de limiter les inepties esthétiques et la banalisation/uniformisation des constructions.
- **La sensibilisation à la question architecturale semble importante à déployer auprès des collectivités qui sont, selon les deux groupes, les premiers acteurs à pouvoir influencer les porteurs de projet** « Les collectivités locales sont les premiers filtres, ou moyens de sensibilisation, sur l'apparence des futurs projets ».
- Le groupe 1 propose enfin de **répertorier dans un guide papier (ou en ligne) les endroits où se fournir en pierres locales, en fonction de leur disponibilité ou de leurs qualités esthétiques**. « Les gens font beaucoup de kilomètres pour avoir des pierres du Garn ». « La carrière de la Beaume marche bien », « la pierre d'Ornac est gréseuse, pas très esthétique selon moi », « le choix dépend vraiment de si on veut une pierre jaune ou une pierre grise »

2.2. Poursuivre la mise en valeur des espaces publics et leur adaptation au climat et aux besoins contemporains

- Afin de répondre à l'objectif 2.2 les deux groupes proposent de **travailler de manière plus étroite avec le CAUE**, dont le rôle de conseil est bien identifié et reconnu.
- L'ensemble des participants s'accorde aussi autour de la **nécessaire désimperméabilisation des sols et la création d'îlots de fraîcheur**, ce qui implique de **végétaliser davantage les espaces publics** des centre-bourgs et des extensions pavillonnaires.
- L'amélioration des espaces publics passe par **la création d'espaces exclusivement piétons** dans les villages et par **l'harmonisation du mobilier urbain à l'échelle communale ainsi que de la signalétique à l'échelle du SGGA**.
- Le groupe 2 propose d'inciter les communes à participer à la **démarche « Villages fleuris »** et de « **définir un plan d'action commun** pour la revalorisation des centres-bourgs, la recherche de financements et la mutualisation de l'ingénierie »
Le groupe 2 évoque enfin le développement d'une **charte de mise en valeur des villages**

2.3. Identifier, protéger et mettre en valeur les points de vue et perspectives villageois sur le paysage

L'ensemble des participants reconnaît **l'intérêt de dresser un inventaire des points de vue à l'échelle communale**. Salomé de Sainte-Beuve propose de « créer un parcours numérique et papier et d'utiliser des QR codes pour donner des explications complémentaires, comme proposer des lectures de paysage ». « Ça pourrait être des supports sonores ». Un autre participant précise que « **l'identification des points de vue doit se faire à pied** » et **pourquoi pas de manière participative**.

Il semblerait aussi pertinent, pour donner suite à ce travail préliminaire de repérage, « d'empêcher ou **d'encadrer l'apparence de l'urbanisation dans l'axe des points de vue identifiés** »

Enfin, le groupe 1 propose de faire des **coupes ponctuelles dans les boisements** de chênes le long des routes pour « éviter l'effet couloir vert » dont la monotonie semble partagée par l'ensemble des participants du groupe.

2.4. Soutenir le retour des commerces, activités et services au cœur des villages

- Violette EGON, ancienne élue à Lagorce, suggère que l'on « propose des **services complémentaires entre les villages** » afin de rendre attractifs les communes/hameaux délaissées à cause du manque de services et de limiter l'afflux touristique et l'attractivité résidentielle dans les bourgs qui les concentrent, et qui sont sujets à l'urbanisation diffuse. « Avoir tous les commerces toute l'année dans les villages de moins de 300 habitants ça n'a pas de sens »
- Les deux groupes mettent l'accent sur le besoin urgent des communes à **acquérir du foncier** : « Il faudrait vraiment qu'on aide les communes à acquérir du foncier, des terres, des locaux ».
- Le groupe 2 propose de « mettre en cohérence les politiques publiques des CC et se doter des bons outils réglementaires » ainsi que « créer un réseau d'acteurs économiques susceptibles de mutualiser et réduire la fracture saisonnière d'activité »
Enfin, l'idée d'un « **schéma des commerces de proximité** » à destination des habitants et des touristes pourrait améliorer la visibilité des producteurs locaux.

2.5. Accompagner et maîtriser le développement photovoltaïque en toitures

La question du photovoltaïque en toiture n'a pas été au cœur des discussions et n'a pas fait émerger d'actions.

2.6. Qualifier les entrées de villes et villages

- Les discussions autour de cet objectif se sont croisées avec l'objectif 2.8 sur le développement des mobilités douces. En effet, la qualité des entrées/sorties de villes et villages semble très liée à l'omniprésence de la voiture.
- Les deux groupes font remarquer qu'il faut **limiter la publicité et encadrer leur apparence** (éviter les grands affichages bariolés). L'apparence et l'emplacement des panneaux de signalétique pourrait aussi être revu. Exemple donné par le groupe 1 : « On pourrait graver des grandes pierres comme c'est le cas dans certains Parc Naturels ».

2.7. Améliorer les quartiers récents d'urbanisation diffuse

- Le groupe 1 suggère la mise en place d'une **assistance architecturale et paysagère mobile**, qui viendrait faire des permanences dans les communes en fonction des besoins identifiés.
- Il propose également **d'identifier plus finement les secteurs à enjeux dans les documents d'urbanisme**. « Au Garn on est encore avec la carte communale, ça n'est pas assez précis »
- Les deux groupes proposent de repenser la place de la Nature dans les espaces publics de ces quartiers récents (« il faut développer la nature dans les nouveaux quartiers et les lieux de partage »), et **d'accroître la végétalisation des lotissements avec des essences locales**. « Par exemple la lavande qui subit une grosse crise actuellement et qui est adaptée aux sols calcaires et aux sécheresses »

2.8. Développer les mobilités actives pour le quotidien

Le sujet des mobilités douces a motivé beaucoup de propositions d'actions. C'est un sujet qui apparaît prioritaire aux yeux des deux groupes.

- Parmi les actions évoquées, **la connexion des axes de circulations douces existantes entre elles** semble essentielle. « Il faut vraiment faire des connexions entre les différentes voies vertes qui existent déjà »
- Dans ce sens, **la réhabilitation du maillage de chemins communaux en ruine** apparaît aussi importante.
Le groupe 2 donne des principes d'actions à mener pour les réhabiliter : Retirer les blocs de pierre des chemins et compléter les masets environnants avec, signaler ce nouveau maillage de circulations douces depuis le centre des villages, prévoir des axes plus confortables (revêtement, dimensions) à proximité pour les cyclistes.
- De manière générale, il faut « garantir lorsque c'est possible des **surlargeurs le long des routes** » pour les circulations douces.
- Les deux groupes souhaitent **limiter la place de la voiture dans les centre-bourgs** pour favoriser les déambulations piétonnes
- Jocelyne Deguillien souhaiterait faire construire une **passerelle pour les vélos et les piétons entre Saint-Martin d'Ardèche et Aiguèze** ou rendre possible leur passage sur le pont existant.
- Luc Pichon propose de **créer des « pénétrantes » à partir de la ViaRhôna** « afin de permettre aux utilisateurs de cette voie mythique de découvrir les villages de la rive droite du Rhône jusqu'aux Gorges de l'Ardèche »

2.9. Sensibiliser la population à la qualité architecturale et paysagère

- Pour le groupe 1 **la priorité est plutôt de sensibiliser les élus plutôt que la population.** Dans cette optique, il faudrait imaginer un système de formation dédié aux élus afin qu'ils soient capables de conseiller les particuliers ou les entreprises lors des dépôts de projet en mairie.
- Comme évoqué pour l'objectif 2.1 il faudrait « organiser un **partenariat avec le CAUE pour mettre en place des permanences à destination des habitants** » sur la notion de qualité architecturale et paysagère. « On pourrait thématiser chaque permanence » en fonction des besoins ou des enjeux identifiés.
- Enfin le groupe 2 propose de « **créer un guide numérique répondant aux questions les plus fréquentes** » ou répertoriant les documents existants ou les interlocuteurs à contacter.

2.10. Favoriser la biodiversité dans les villages

- Les deux groupes s'accordent pour dire qu'il faut favoriser la plantation d'espèces végétales locales dans les jardins des particuliers et les espaces publics, notamment en proposant aux collectivités, dans les mairies par exemple, un **guide avec une palette végétale adaptée. La manière de réaliser le guide pourrait être participative.**
- Il faudrait également **planter davantage d'arbres pour garantir la fraîcheur et l'ombrage des espaces publics**, et favoriser la faune rattachée à ce type d'habitat.

A RETENIR

Au regard des discussions au sein de cet atelier, des propositions d'actions, mais également du travail de hiérarchisation des objectifs réalisé par l'ensemble des participants, il apparaît que

Les objectifs et actions qui semblent prioritaires sont :

2.1 Favoriser l'économie circulaire et locale du BTP

- Faire des collectivités les premiers acteurs de la sensibilisation des porteurs de projet

2.2. Poursuivre la mise en valeur des espaces publics et leur adaptation au climat et aux besoins contemporains

- Travailler de manière plus étroite avec le CAUE
- Assurer la désimperméabilisation des sols, la création d'îlots de fraîcheur et la végétalisation des espaces publics

2.3. Identifier, protéger et mettre en valeur les points de vue et perspectives villageois sur le paysage

- Dresser un inventaire des points de vue à l'échelle communale, éventuellement de manière participative.

2.4. Soutenir le retour des commerces, activités et services au cœur des villages

- Permettre aux communes d'acquérir du foncier

2.7. Améliorer les quartiers récents d'urbanisation diffuse

2.10. Favoriser la biodiversité dans les villages

- Accroître la végétalisation des lotissements avec des essences locales
- Faire un guide avec une palette végétale adaptée au territoire et accessible à tous

2.8. Développer les mobilités actives pour le quotidien

- Assurer la connexion des axes de circulation douces existants entre eux
- Réhabiliter le maillage de chemins communaux

ORIENTATION 3

Vers une agriculture renforcée, soutenue

Animation : Claire MASQUELIER

Prise de notes : Stéphanie DOUCET

Rédaction de la synthèse : Claire MASQUELIER

GROUPE 1	GROUPE 2
Cathy CHAULET	Ginèz MARTINEZ
Olivier CHAUTARD	Michel MURE
Théo DOIZE	Raphaël RAYMOND
Jérôme LE BELLEGO	Arnaud REUSSER
Floriane MORENA, EPTB	
José RIEU	
Laurent SABATIER	
Matthieu SALEL	



Rappel des objectifs mis au débat :

- 3.1. Protéger les terres agricoles sur le long terme**
- 3.2. Accompagner les projets pastoraux**
- 3.3. Planifier le développement des énergies renouvelables**
- 3.4. Œuvrer pour le maintien de la biodiversité et l'efficacité des services écosystémiques**
- 3.5. Anticiper la coexistence du loup avec le pastoralisme**

3.6. Développer l'agritourisme

3.7. Améliorer la résilience face au risque sécheresse

3.8. Pérenniser la diversité des productions agricoles

3.9. Déployer l'offre d'alimentation locale

3.10. Accompagner l'insertion harmonieuse des bâtiments agricoles dans leur environnement

3.11. Anticiper les transmissions d'exploitation pour éviter la déprise

Résumé des échanges

A propos des objectifs

Avant de réfléchir aux actions, certains objectifs ont amené des réactions. C'est le cas notamment des objectifs 3.3. « Planifier le développement des énergies renouvelables » et 3.10. « Accompagner l'insertion harmonieuse des bâtiments agricoles dans leur environnement ». Les échanges ont été rapportés dans la synthèse par objectif ci-après.

Il a également été proposé d'**ajouter une orientation sur les changements / adaptations des pratiques**. Finalement, la discussion a mis en évidence qu'elle engloberait les objectifs 3.4 et 3.7. A voir si l'on souhaite regrouper ou distinguer. Si ces deux objectifs sont conservés de manière distincte, il faudrait a minima reformuler l'objectif 3.7 pour une dimension plus généraliste qu'uniquement la résilience à la sécheresse (grêle, problèmes sanitaires...).

Un autre objectif supplémentaire a été proposé : **Réhabiliter / réemployer le patrimoine agricole**. Il a été pensé notamment aux terrasses avec les oliveraies, ce qui semble toutefois difficile puisque non mécanisables. Cet objectif peut néanmoins avoir du sens pour la **protection incendie**. De plus, cela peut également prendre une **dimension sociale avec notamment des chantiers d'insertion**. Exemple : association ECATE « Etudes, Conseils, Aide par le Travail dans l'Environnement », implantée à Bourg-Saint-Andéol et déjà bien active sur le territoire. Pourquoi pas former les personnes en fonction des besoins du territoire ? Mais attention, il faut que ce soit une activité viable sur le long terme pour que cela soit vraiment bénéfique aux personnes réinsérées. Malheureusement, **la maîtrise du foncier est impérative** et c'est souvent un frein, avec notamment une peur du bail agricole. Réussite sur la Dent de Rez (Natura 2000) : la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP) a permis de débloquer des situations. Depuis 25 ans, les propriétaires qui ont mis à disposition leurs terres sont toujours dans le dispositif. Cela montre bien que cela fonctionne.

Finalement, cet objectif est lié directement à d'autres : 3.2. Accompagner les projets pastoraux, 3.8. Pérenniser la diversité des productions agricoles, 3.11. Anticiper les transmissions d'exploitations pour éviter la déprise. A voir s'il doit avoir une place à part entière ou non. A noter qu'aucune proposition d'action n'a ensuite été soumise.

Réactions générales

Est-ce que le « plan de paysage et de biodiversité » pourrait permettre de mettre en place de nouveaux dispositifs ou adapter des dispositifs existants dont pourraient bénéficier les agriculteurs pour favoriser leur activité (financement d'actions particulières dédiées à la valorisation du paysage et de la biodiversité permettant un maintien de l'activité agricole). Comment le Grand Site pourrait-il expérimenter ?

ONF : Les espaces agricoles et boisés représentent env. 95% du territoire : les objectifs dont on discute concernent forcément ces espaces avec le « perturbateur » qui est l'urbanisation, induisant la réduction des espaces boisés et le fractionnement des espaces naturels pour la biodiversité.

Regrets de la LPO : la biodiversité apparaît aujourd'hui en transversalité de tous les sujets, ce qui est intéressant, mais elle devrait être une vraie priorité, plus mise en avant. Par exemple : intégrer la biodiversité dans les méthodes agricoles (recréer des haies, arbres isolés, développer des modes agricoles en faveur de la biodiversité, tout en faisant attention à la consommation en eau, favoriser les petites parcelles). Ces éléments ont ensuite été repris dans les pistes d'actions.

Il faut rémunérer les agriculteurs pour qu'ils puissent en vivre : les payer pour prendre en compte la biodiversité. Exemple : en Suisse, on paye les forestiers pour faire de la futaie jardinée, afin de répondre aux enjeux écologiques. Pour la réduction du risque incendie, il pourrait y avoir une compensation financière pour l'entretien.

Discussions et propositions d'actions par objectif

Premier groupe : Aucun post-it pour répondre à **l'objectif 3.5. « Anticiper la coexistence du loup avec le pastoralisme »**. Selon les participants, ce ne doit pas être un objectif à part entière, mais plutôt un sous-objectif de l'objectif « 3.2. Accompagner les projets pastoraux ».

D'une manière générale, il a été mis en évidence dans cet atelier l'importance de s'appuyer sur les outils existants, parfois méconnus ou peu valorisés, plutôt que de chercher à innover.

Tous les sujets n'ont pas pu être discutés de la même manière au cours de l'atelier, mais les propositions d'actions ont été synthétisées, hiérarchisées (gras) et enrichies par les discussions.

3.1. Protéger les terres agricoles sur le long terme

Plusieurs actions ont ici été proposées, certaines s'appuyant sur la mobilisation d'outils existants. Le rôle et l'implication de la SAFER a également été abordé au cours des discussions.

- **Mobiliser la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées** (exemple : reconquête des oliveraies). Cette procédure consiste à réquisitionner un terrain abandonné et à le faire exploiter par un agriculteur, via la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF). <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-services/reglementaire/urbanisme/location-des-terres-agricoles/mise-en-valeur-des-terres-incultes/>
- **Généraliser / développer l'animation foncière**, pour lutter notamment contre l'enfrichement. Cela permet une meilleure compréhension des dynamiques, une connaissance collective et de mettre en avant l'intérêt général. Des outils tels que les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) peuvent être utilisés (à noter que 3 communes du territoire de projet bénéficient d'un PAEN depuis Mars 2023: Orgnac-l'Aven, Lagorce et Vallon : <https://www.ardeche.fr/3109-creation-du-perimetre-paen-des-gorges-de-l-ardeche.htm>)
- **Collectiviser certaines terres agricoles** et ainsi lutter contre la privatisation (et à terme abandon)
- **S'appuyer sur les documents d'urbanisme pour sanctuariser des zones agricoles**
- Arrêter les projets agrivoltaïques
- Prioriser l'achat des terres agricoles par les exploitants

>> Cet objectif semble prioritaire au regard des échanges et votes (gommettes) des participants aux ateliers.

3.2. Accompagner les projets pastoraux

Le déploiement du pastoralisme ne fait pas débat. Il semble faire consensus, mais doit être accompagné. Il est ainsi proposé de :

- **Identifier les secteurs de reconquête** (friches, lutte contre le risque incendie) **via un diagnostic pastoral et y réactiver le pastoralisme**. Un partenariat avec la chambre d'agriculture pourrait être envisagé.
- **Développer le sylvopastoralisme**
- **Sensibiliser les propriétaires fonciers à l'intérêt de valoriser leurs terres par le pastoralisme**
- **Orienter les projets pastoraux sur des poches concentrant plusieurs enjeux** : biodiversité / production alimentaire (zootechnie) / paysagers / incendie / autres
- Mobiliser les moyens existants (plans pastoraux territoriaux) avec les fonds européens, régionaux, départementaux

Sur le sujet, de bons exemples existent, notamment le pastoralisme mis en place depuis 25 ans sur la Dent de Rez, avec la création d'une Association foncière pastorale (AFP) et la mise à disposition de terres par plusieurs propriétaires.

3.5. (à mettre en sous-objectif ?) : Anticiper la coexistence du loup avec le pastoralisme

Bien que ce sujet n'ait pas été considéré comme prioritaire, il est difficile d'envisager un déploiement du pastoralisme sans prendre en compte la présence potentielle du loup. Aucune action n'a été proposée par le premier groupe, mais le second a émis les propositions suivantes :

- **Sensibiliser, informer, former les éleveurs et les habitants** (présence du loup, gestion des chiens de troupeaux...)
- **Mettre obligatoirement une protection** en place pour chaque troupeau

3.3. Planifier le développement des énergies renouvelables

Dans la sphère agricole, on ne veut pas des énergies renouvelables sur les terres agricoles. Il faut **conserver un usage agricole des terres agricoles et encourager le développement des énergies renouvelables plutôt sur les terrains déjà stérilisés** (parkings, zones d'activités commerciales) **et sur les toitures**.

Il existe d'ailleurs une **charte départementale « photovoltaïque et foncier agricole »**, approuvée par la préfecture de l'Ardèche et la chambre d'agriculture de l'Ardèche. Signée le 15 juin 2023, elle fixe le cadre de développement. Charte disponible en téléchargement : <https://www.ardeche.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-agricole/Charte-departementale-photovoltaïque-et-foncier-agricole>

A noter qu'il y a toutefois quelques projets expérimentaux d'agrivoltaïsme, avec suivi technique pour améliorer les connaissances et rendre compte de l'intérêt ou non de ce type d'exploitation.

Plusieurs actions sont proposées pour accompagner le développement des énergies renouvelables, en dehors des terres agricoles :

- **Etablir une carte des zones à forts enjeux de biodiversité et de paysage** (covisibilité), à préserver des parcs photovoltaïques au sol
- **Accompagner les agriculteurs sur l'installation de photovoltaïque sur leurs bâtiments**. La chambre d'agriculture de l'Ardèche propose déjà cet accompagnement, grâce à la présence d'un conseiller énergie intervenant en Drôme-Ardèche.

Attention toutefois au développement de hangars photovoltaïques financés par des opérateurs privés et qui ne répondent pas toujours à un besoin. **Les projets photovoltaïques en milieu agricole devraient plutôt**

s'adapter aux besoins de l'activité agricole, sur les plans énergétique (viser l'autonomie pour réduire les frais) et technique (construction d'un nouveau bâtiment uniquement s'il répond à un besoin et est correctement dimensionné). Des aides financières pourraient être allouées.

3.4. Œuvrer pour le maintien de la biodiversité et l'efficacité des services écosystémiques

Au-delà du « maintien de la biodiversité » dans les terres agricoles où elle est parfois en chute libre, l'ambition doit être de la « favoriser ». Plusieurs pistes d'actions ont été formulées en ce sens :

- **Sensibiliser les agriculteurs à de bonnes pratiques** (réductions des intrants, limitation du travail du sol, économies d'eau, ruissellement, limitation du broyage des murets, renforcement des haies...) **et encourager / accompagner ces pratiques. S'appuyer notamment sur les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les paiements pour services environnementaux (PSE)** (lié à l'obj 3.7)
- **Réhabiliter des habitats** (haies, zones humides, arbres isolés, bandes enherbées...)
- **Mener des actions pédagogiques autour de la fonctionnalité** (trame verte et bleue, haies, espaces protégés sans pesticides...)

3.6. Développer l'agritourisme

Plusieurs actions ont été proposées pour développer l'agritourisme, mais elles n'ont pas été considérées comme prioritaires par les participants (1 seule gommette sur la première de la liste) :

- **Viser moins de tourisme, mais de meilleur qualité et accessible à tous**
- Aménager des espaces pour favoriser le développement touristique
- Faciliter les changements de destination des vieux bâtiments agricoles
- Mettre en place des circuits utilisant des mobilités douces (rando, vélo...) permettant de découvrir les fermes, les paysages et déguster les productions locales.
- Former les agriculteurs sur les enjeux biodiversité du territoire.

3.7. Améliorer la résilience face au risque de sécheresse

Il est proposé de reformuler cet objectif. En effet, il ne faut pas uniquement améliorer la résilience face au risque sécheresse, mais bien améliorer la résilience de façon plus globale (sécheresse, grêle, problèmes sanitaires...). En ce sens, plusieurs idées d'actions ont été proposées :

- **Mettre en place des parcelles expérimentales pour de nouvelles productions.** Travailler notamment sur des **variétés anciennes ou de nouvelles variétés qui ont de faibles besoins en eau, sont plus résistantes aux maladies...** Ne pas miser sur l'irrigation pour faire face aux sécheresses.
- Travailler sur une **gestion raisonnée de l'irrigation et des usages de l'eau** de manière générale.
- **Adapter le choix des cultures / variétés / espèces / races aux nouvelles conditions climatiques et favoriser les cultures et pratiques culturales avec un faible besoin en eau.**
- **Animer / accompagner l'accès à l'eau** (ressource disponible sur place ou pas, organisation collective, stockage pluvial, réutilisation...)
- **Accompagner / former les agriculteurs aux changements de pratiques.**
- **Préserver, renforcer ou replanter des haies et arbres isolés, réhabiliter les zones humides** (ruisseaux, rigoles, réseaux souterrains), **maintenir des couverts forestiers à proximité.**

Cet objectif semble prioritaire au regard du nombre d'actions proposées (dont des similaires rassemblées), des échanges et votes (gommettes) des participants aux ateliers.

3.8. Pérenniser la diversité des productions agricoles

Des passerelles peuvent être faites entre cet objectif et les objectifs 3.7 « Améliorer la résilience », 3.9. « Déployer l'offre d'alimentation locale » et 3.4 « œuvrer pour le maintien de la biodiversité ».

Plusieurs actions ont été proposées :

- **Accroître la diversité des productions sur le secteur, avec mise en place d'un accompagnement technique** (chambre d'agriculture notamment)
- **Privilégier les cultures adaptées au climat, dont des cultures nourricières** (lié aux obj. 3.7 et 3.9)
- Encourager la diversité agricole avec de petits parcelles

3.9. Déployer l'offre d'alimentation locale

Cet objectif n'a pas fait l'objet de discussions, mais plusieurs propositions ont été faites :

- **Accompagner / renforcer les liens entre producteurs, marchés, magasins de producteurs, restauration privée et collective** (dont scolaires)
- **S'appuyer sur le développement du pastoralisme pour proposer une viande locale**
- Etendre le PAiT de la CC des Gorges de l'Ardèche à l'ensemble du territoire
- Développer les circuits courts pour transformer les productions (conserverie, petits abattoirs)

3.10. Accompagner l'insertion harmonieuse des bâtiments agricoles dans leur environnement

Il a toujours été mis en avant que la labellisation Grand Site de France n'apporterait pas de contrainte supplémentaire. Donc attention sur des sujets comme celui-ci. Si on pense à de la réglementation, ce sera une contrainte ! Bien être sûr de la sensibilisation, de l'accompagnement, de l'aide, mais en aucun cas de la contrainte réglementaire.

Exemple de l'élevage de poulets : c'est une activité qui est en baisse avec des bâtiments à l'abandon, en mauvais état et qui constituent des verrues dans le paysage. Quelles actions mettre en œuvre pour les réhabiliter ? Mobiliser le fonds friche / recyclage foncier (Fonds Vert) via les collectivités qui pourraient se saisir des bâtiments pour les réhabiliter ?

En AURA : aide au désamiantage via la Région avec installation de parc photovoltaïque. Est-ce que ça existe toujours ? Quels autres dispositifs ?

Suite à ces discussions, plusieurs pistes d'actions ont été formulées :

- **Définir une charte / un cahier de recommandations dédié à l'insertion paysagère des bâtiments agricoles**, à intégrer dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi). Prévoir d'aborder la question du photovoltaïque. Cela peut être un enrichissement de la **charte paysagère du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional** (<https://www.vivaraismeridional.fr/charte-paysagere>), étendu à l'ensemble du territoire de projet. Exemple de cahiers de recommandation et guides d'intégration dans le PNR de Monts d'Ardèche : <https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/amenagement-du-territoire/architecture/conseil-architectural/>.
- Accompagner la déconstruction des bâtiments désaffectés / la gestion des friches

3.11. Anticiper les transmissions d'exploitation pour éviter la déprise

Le sujet de l'installation de nouveaux agriculteurs a été clairement pointé lors de la discussion générale sur l'orientation et les objectifs. Quelques pistes d'actions ont été proposées :

- **Contacteur les agriculteurs quelques années avant la retraite** (entre 0 et 5 ans) **et identifier les cédants** afin d'adapter les transmissions

- **Accompagner les porteurs de projet à l'installation**
- Mettre en place un forum dédié à la transmission

La problématique de l'accès à un logement et pas uniquement au support d'exploitation a également été soulevée. Les deux ne vont pas toujours de pair lors de la transmission.

A RETENIR

Au regard des discussions au sein de cet atelier, des propositions d'actions, mais également du travail de hiérarchisation des objectifs réalisé par l'ensemble des participants, il apparaît que :

Les objectifs et actions qui semblent prioritaires sont :

3.1. Protéger les terres agricoles sur le long terme

- Généraliser / développer l'animation foncière, pour lutter notamment contre l'enfrichement.
- Mobiliser la procédure de mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées

3.2. Accompagner les projets pastoraux

- Identifier les secteurs de reconquête via un diagnostic pastoral et y réactiver le pastoralisme. Un partenariat avec la chambre d'agriculture pourrait être envisagé.
- Développer le sylvopastoralisme

3.3. Planifier le développement des énergies renouvelables

- Etablir une carte des zones à forts enjeux de biodiversité et de paysage (co-visibilité), à préserver des parcs photovoltaïques au sol

3.X. (regroupement des objectifs 3.4. et 3.7.) Adapter les pratiques agricoles, pour une meilleure résilience et une favorisation de la biodiversité et des services écosystémiques

- Mettre en place des parcelles expérimentales pour de nouvelles productions ou de nouvelles pratiques.
- Travailler sur une gestion raisonnée de l'irrigation et des usages de l'eau.
- Sensibiliser les agriculteurs à de bonnes pratiques et encourager / accompagner ces pratiques.
- Réhabiliter des habitats (haies, zones humides, arbres isolés, bandes enherbées...)

3.8. Pérenniser la diversité des productions agricoles :

- Accroître la diversité des productions sur le secteur, avec mise en place d'un accompagnement technique (chambre d'agriculture notamment)
- Privilégier les cultures adaptées au climat, dont des cultures nourricières (lié aux obj. 3.7 et 3.9)

3.9. Déployer l'offre d'alimentation locale

- Accompagner / renforcer les liens entre producteurs, marchés, magasins de producteurs, restauration privée et collective

3.11. Anticiper les transmissions d'exploitation pour éviter la déprise

- Contacter les agriculteurs quelques années avant la retraite et identifier les cédants afin d'adapter les transmissions

ORIENTATION 4

Vers un tourisme et des loisirs fiabilisés, répartis et diversifiés

Animation : Fabrice DUFFAUD

Prise de notes : Bertrand FOLLEA

Rédaction : Bertrand FOLLEA

GRUPE 1	GRUPE 2
Gilbert COCHET	Matthieu SALEL
Claude CHAUTARD	Frédéric SADORGE
Béatrice KREMER COCHET	René UGHETTO
Charles BASCLE	Julie MERCIER
Vincent ORCEL	Jan VAN BAAREN
Salomé SAINTE-BEUVE	Jean Paul MANDIN
Jocelyne DEGUILLIEN	Max DIVOL
Marc AVEZARD	Tristan JACQUET
Bernard CHAZAUT	Christophe DAUGY
Delphine DUPUY	Emmanuel LANDAS
Christele VOYEAU	Laurent SABATIER
Lionel TOMASINO	



Rappel des objectifs mis au débat :

- 4.1. Développer le tourisme « nature/culture »
- 4.2. Élargir la découverte de la campagne par un circuit des villages et des vues
- 4.3. Requalifier le paysage des entrées/sorties des gorges et les franchissements de l'Ardèche
- 4.4. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnées
- 4.5. Valoriser ou requalifier les espaces d'accueil des sites touristiques existants
- 4.6. Soutenir l'agritourisme
- 4.7. Valoriser la fraîcheur
- 4.8. Valoriser le petit patrimoine rural à l'échelle communale
- 4.9. Améliorer la quantité et la qualité de l'hébergement des saisonniers
- 4.10. Développer une stratégie de maîtrise de la fréquentation et des activités de pleine nature

Remarque générale :

Sensible à la sémantique, Matthieu Salel remarque que les objectifs parlent d'harmonisation, de coordination. Il faut en effet prendre garde à **ne pas uniformiser**.

4.1. Développer le tourisme « nature/culture »

Le groupe 1, par la voix de Mr le Maire d'Aiguèze, considère que **l'objectif 4.1 « Développer le TOURISME NATURE/CULTURE » doit être une priorité**. Gilbert Cochet précise que c'est un sujet énorme, l'intrication des deux est permanente et partout. C'est une chance inouïe : on a déjà stoppé l'érosion de la biodiversité avec la RNN ; on voit désormais un retour spontané d'espèces : la loutre, le vautour percnoptère, l'aloïse, ... C'est une dynamique quasiment unique. On a donc désormais le décor, les acteurs, il faut intéresser les spectateurs. Ils sont sur les belvédères. **Il faut que chaque belvédère développe un pan culturel** donnant les informations essentielles, avec des guides qui passent de belvédères en belvédères, « en maraude », pour être à disposition des touristes et échanger. Les participants de l'atelier précisent que cela existe déjà avec les éco-gardes, c'est à développer avec une équipe plus importante.

Selon le maire d'Aiguèze, cet objectif 4.1 doit être une priorité car actuellement, les gens font un tour rapide et c'est terminé. Pour contrer cela, la commune d'Aiguèze va faire un sentier de découverte nature de 1 km, avec une grange réhabilitée qui servira de lieu d'exposition.

Le groupe 1 propose de **développer un circuit de découverte nature sur chaque commune**.

Béatrice Kremer précise que les sentiers sont très importants pour guider et canaliser les visiteurs. Cela permet à la fois de préserver des zones de quiétude dont la faune sauvage a besoin, et cela change les comportements humains, plus attentifs.

4.2 / 4.3 / 4.4

- **Elargir la découverte de la campagne par un circuit des villages et des vues**
- **Requalifier le paysage des entrées/sorties des gorges et les franchissements de l'Ardèche**
- **Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnées**

Mr le Maire d'Orgnac pointe la **priorité à porter aux itinéraires doux**. Il évoque une association de sa commune qui entretient les chemins (une vingtaine de personnes). La commune n'a que les frais de matériel. C'est vraiment efficace, la dimension participative fédère jusqu'aux nouveaux arrivants. Les communes sont reliées entre elles par des chemins ruraux, à améliorer ou rouvrir car **on a besoin de chemins entre les villages**. Cela permet de découvrir un patrimoine invisible depuis les routes et de réaliser quelques trajets sans voitures. Ça couple l'intérêt touriste/habitant, ça se pratique toute l'année. Faire une voie ex nihilo ou un élargissement de route coûte cher alors que broyer des pierres pour faire le chemin carrossable ça n'est pas cher. Sur Orgnac beaucoup est à faire : « chez nous il n'y a rien du tout ».

Mme le Maire de Le Garn témoigne que beaucoup de touristes veulent découvrir les territoires à vélo. Sa commune appartient à la communauté d'agglo de Bagnols qui dispose de circuits vélos. Il faut donc **faire les jonctions des voies douces avec les voisins, développer des liaisons vers le sud** : par exemple vers la chartreuse de Valbonne, vers la Cèze.

Les participants font remarquer que les trois quarts des communes du SGGA sont reliées au Rhône, que la Via Rhôna passe dans la vallée : et pour autant on n'a aucun lien avec elle. (A proximité existe néanmoins la voie Alba-la-Romaine- Le Teil). **Il faut développer des liaisons douces avec la Via Rhôna**.

Il faut interconnecter tout ça, mettre en réseau, ce sont des compétences intercommunales.

Ce réseau doit être organisé et affirmé comme étant **au service des habitants**. Le ressenti sera bien meilleur.

Des participants évoquent la croissance énorme des vélos électriques, les problèmes de sécurité que cela pose sur les routes. Cela milite pour la création de ce réseau.

Un débat s'engage sur l'accès au Pont d'Arc. Les participants soulignent que le système de navette mis en place fonctionne. Cela apporte un vrai confort, depuis deux ans il n'y a plus de bouchons ; les navettes sont pleines. Pour autant **il est paradoxal que le cœur du Grand Site ne soit pas accessible à vélo de manière satisfaisante**. C'est sur cet accès Vallon - Pont d'Arc que le vélo est de plus en plus utilisé. Il faut avoir une ambition forte, le vélo, c'est dangereux actuellement.

Cette liaison entre Vallon et le Pont d'Arc est d'enjeu national. L'étude sur les flux est sur la table. Les points difficiles sont les tunnels. **Les plus gros freins sont les autorisations**, plus que les coûts. Entre les autorisations environnementales, le paysage et le foncier, il y en a pour 5 à 7 ans. Un participant pointe le risque d'engager des frais élevés alors que l'évolution des trajets en navettes n'est pas achevée. D'autres rappellent que le vélo exige une politique de l'offre.

Il est proposé **que les points de vue soient associés aux itinéraires doux**. Par exemple il existe une vue énorme sur la vallée de la Cèze et le mont Bouquet depuis le col de la Forestière (RD 217).

En restitution plénière, les participants ajoutent que le développement des voies douces peut être rapide. Il faut **favoriser les modes doux sur la route touristique des gorges de l'Ardèche**, sur des périodes ou sur des tronçons. On n'a pas forcément besoin d'une continuité de voitures et la réduction des mobilités motorisées serait en outre favorable à l'abaissement des nuisances du bruit (notamment des motos).

4.5. Valoriser ou requalifier les espaces d'accueil des sites touristiques existants

4.6. Soutenir l'agritourisme

L'autre priorité, c'est l'agritourisme. A Aiguèze, « on a un **magasin de producteurs** » raconte Jan. C'est un magasin privé : « la grange des producteurs ». On a banni le « made in China ». Ça marche mais nous sommes dans un cas particulier, avec beaucoup de passage et le reste du temps des résidences secondaires : les conditions sont favorables. Il faut voir comment diffuser cette bonne expérience ailleurs.

A Larnas, on a la volonté de monter un magasin de production locale, notamment vers Bourg-Saint-Andéol.

A Aiguèze, on a **une charte avec les commerçants**, on travaille en **contact étroit avec le CAUE, l'ABF**

4.7. Valoriser la fraîcheur

Des participants proposent **d'expliciter l'objectif 4.7 : « Favoriser la fraîcheur »** : préciser que cela peut concerner baignade, grottes, arbres d'ombrage, ombrières,

Vincent Orcel considère que **les grottes sont des sites d'avenir** dans le contexte du réchauffement climatique : elles restent à 13° toute l'année.

Le groupe 1 confirme et précise qu'il y a beaucoup à faire pour y **développer un tourisme scientifique** C'est fait à Ornac et cela plaît beaucoup, c'est important aussi pour la fierté des habitants locaux.

4.8. Valoriser le « petit » patrimoine rural à l'échelle communale

Des participants font remarquer que **le patrimoine rural peut être végétal**. Les entrées de villages sont par endroits banalisées par des plantations d'espèces exotiques ou sans cohérence (par exemple entrée de Vallon par la route de Ruoms) au lieu de **privilégier les espèces locales**. Mûriers, micocouliers, oliviers, raconteraient mieux le territoire.

Le Département précise que des essences non locales ont été coupées dans la Combe d'Arc.

Les participants soulignent le paradoxe entre la demande de végétalisation pour l'ombrage d'un côté, et les obligations légales de débroussaillage (OLD) liées au risque incendie de l'autre. Il y a **un besoin d'harmoniser, d'affiner**.

4.9. Améliorer la quantité et la qualité de l'hébergement des saisonniers

L'objectif 4.9. « Améliorer la quantité et la qualité de l'hébergement des saisonniers » génère des discussions. Les participants précisent qu'il n'est pas facile de loger les saisonniers : les campings mettent des mobile homes, mais c'est compliqué pour les autres acteurs touristiques.

L'activité saisonnière n'est d'ailleurs pas que touristique, elle concerne aussi l'agriculture (vendanges, taille, activités pépinières, ...). Les saisons ne se chevauchent pas forcément, même si c'est l'été qu'il manque le plus de places.

4.10. Développer une stratégie de maîtrise de la fréquentation et des activités de pleine nature

L'objectif 4.10 mérite d'être reformulé pour éviter l'impression de double peine pour les acteurs du tourisme : Par exemple : « Développer une stratégie de développement maîtrisé des activités de pleine nature ». Matthieu Salel rappelle l'importance de bien formuler pour ne pas braquer ; « je rappelle que l'OGS est morte deux fois ». Il faut communiquer auprès du grand public, pas seulement dans les ateliers. Il ne faut pas laisser croire que le plan de paysage et l'OGS apportent des contraintes.

Jan Van Baaren rappelle **que les activités de pleine nature sont une motivation importante pour les touristes** ; « notre tourisme capitalise sur du site naturel ». On a trois semaines avec beaucoup de monde, mais c'est ça qui rend viable notre activité sur 6 mois d'ouverture. Si on contraint ces trois semaines, ça impacte notre activité économique. On a des charges fixes (foncières). Allonger la saison vers l'avant-saison est un risque lié à la météo. On sait qu'à 5-20 ans on peut se retrouver sans eau suffisante en plein pic. On a le même risque sur le canyoning. Les autres activités sont économiquement sans commune mesure (spéléo) ou compliquées avec la chaleur (escalade). Pour rappel il y a 18 loueurs aujourd'hui (certains loueurs ont deux ou trois locations).

Mr Van Baaren s'interroge sur **la cohérence des politiques touristiques** : on augmente de plus en plus nos capacités d'accueil (le nombre de gîtes construits est impressionnant), on communique de plus en plus, cela contribue à la saturation des trois semaines estivales car même si on communique sur les ailes de saison, les gens viennent quand ils peuvent, c'est-à-dire pour la majorité pendant leurs vacances. Le constat est fait que les gens qui viennent l'été ne font pas la réflexion qu'il y a trop de monde.

Les participants font remonter que **les visiteurs sont demandeurs d'art dans la nature**, bien plus qu'il y a 20 ans. « Les gens veulent plus qu'une piscine ». Frédéric Sadorge précise que la grotte Chauvet est pleine dans son schéma actuel mais on peut évoluer pour accueillir davantage, notamment sur les ailes de saison.

Propositions d'ajouts d'objectifs ou de reformulations :

- **Le groupe propose d'ajouter un objectif « Coordonner les contenus des sites touristiques »**. Par exemple l'histoire géologique peut prendre un contenu différent selon les sites, pour être complémentaire. On peut concevoir un parcours cohérent de site en site. Il faut prendre garde en effet à viser la complémentarité, la différenciation.
- Marc Avezard remarque qu'il y a des objectifs dans les autres axes qui concourent au tourisme : notamment dans l'orientation 2 « Vers des bourgs et des villages vivifiés », les objectifs qui portent sur les mobilités. Le groupe s'interroge sur le besoin d'ajouter un objectif de label. Il est précisé qu'on a déjà labellisé les guides nature, le kayak. **Le groupe propose d'ajouter un objectif rapprochant l'activité touristique des habitants : « valoriser l'offre touristique pour les habitants »**. En effet, il faut prendre garde à l'acceptabilité locale du tourisme.
- Le groupe 2 propose de retirer le mot « petit » à « patrimoine rural » dans l'objectif 4.8 : on parlera plutôt de patrimoine local ou de proximité.
- **Le groupe 2 propose de rassembler les actions modes doux sous un intitulé d'objectif plus large que les actuels objectifs 4.2 et 4.4, par exemple : « Développer les mobilités douces et actives au bénéfice des habitants et du tourisme »**.

BILAN DES POST-IT

4.1. Développer le tourisme « nature/culture » (13 post-it)

- Former les acteurs du tourisme (label ?)
- Former/sensibiliser les professionnels. Développer la connaissance des patrimoines visités.
- Former les élus pour favoriser le développement nature/culture.
- Développer la connaissance des patrimoines culturels du territoire en favorisant la recherche (étudiants -histoire- archéo- ethno).

- Développer la filière préhistoire (hors Chauvet et Orgnac).
- Créer un discours plus qualitatif autour des sites nature.
- Développer la présence de médiateurs, écocardes : médiation humaine.
- Développer/financer les médiateurs.
- Proposer une sensibilisation de cette nature lors des activités de loisirs avec des médiateurs culturels et scientifiques présents sur les lieux. Prévoir par exemple 15-20 mn de sensibilisation avant l'activité.
- Disposer d'un ou plusieurs lieux pour une interprétation globale du grand site. Une maison de site ?
- Favoriser l'offre de la contemplation de la nature en aidant au retour de différentes espèces comme le chamois ou le cerf (tourisme de vision).
- Créer les conditions pour retrouver des écosystèmes complets, ce qui favorisera le tourisme lié à la découverte de la nature, respectueux des sites et des habitants. C'est un tourisme qui peut avoir lieu toute l'année.
- Meilleure communication à la faveur des activités sportives ou touristiques. Faire ressortir le côté nature et culturel. Le but : attirer plus de touristes recherchant le côté nature, plutôt que ceux recherchant un centre de vacances et consommant des activités.

4.2. Élargir la découverte de la campagne par un circuit des villages et des vues (4 post it)

- Développer les pistes cyclables pour cette découverte
- Matérialiser un circuit de découverte des villages (plan-guide)
- Fédérer les producteurs locaux et beaux villages/paysages en circuit.
- Tenter de soutenir les producteurs locaux de lavande afin de soutenir la spécificité des villages du plateau : Gras, Larnas, Saint-Remèze, ...

4.3. Requalifier le paysage des entrées/sorties des gorges et les franchissements de l'Ardèche (4 post it)

- Faire une passerelle piétonne entre Saint-Martin et Aiguèze
- N'utiliser que des végétaux locaux pour les alignements et autres. Ne pas utiliser d'espèces banales horticoles partout.
- Aménager et valoriser les entrées des communes et ajouter une signalétique Grand Site de France
- Requalifier les entrées de villages

4.4. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnées

Voir 4.13

4.5. Valoriser ou requalifier les espaces d'accueil des sites touristiques existants (2 post it)

- Développer des outils permettant aux PMR (personnes à mobilité réduite) de vivre des expériences de visite nature
- Créer un maillage cohérent entre entités d'accueil existantes (réseaux sociaux, axes de communications, structures locales, ...)

4.6. Soutenir l'agri-tourisme (4 post it)

- Fédérer les producteurs locaux et beaux villages/paysages en circuit.
- Tenter de soutenir les producteurs locaux de lavande afin de soutenir la spécificité des villages du plateau : Gras, Larnas, Saint-Remèze, ...
- Mettre en place un magasin de production locale sur le secteur de Bourg Saint-Andéol.
- Promouvoir les produits locaux/ label ?

4.7. Valoriser la fraîcheur (3 post it)

- Déminéraliser les parkings et les arborer.
- Valoriser les croisières souterraines (fraîcheur naturelle) par les grottes accessibles, la spéléologie, dans une logique d'adaptation climatique.
- Maintenir un couvert forestier suffisant pour l'ombrage, y compris de grands arbres dans les villages.

4.8. Valoriser le patrimoine rural à l'échelle communale (4 post it)

- Emettre une sensibilisation qualitative et propre au territoire. Par exemple éviter la valorisation unique d'un bâtiment (église, lavoir, ...) et créer ou réactualiser des circuits sur l'ensemble de la commune.
- Consulter la population. Dimension participative. Moyen d'intégration des nouveaux habitants.
- Réaliser un inventaire du patrimoine de proximité à l'échelle du grand site.
- Valoriser le petit patrimoine par la création d'associations locales.

4.9. Améliorer la quantité et la qualité de l'hébergement des saisonniers (6 post it)

- Créer des structures nouvelles pour héberger les saisonniers.
- Identifier les opportunités de logements saisonniers : multiformes, multisites, initiatives publiques, privées. Utiliser l'Espace Saisonnier des Gorges de l'Ardèche pour la mise en relation.
- Sensibilisation des propriétaires par les communes, sur la rénovation du bâti en centre ancien, pour diminuer les logements vacants et insalubres. Par exemple permanence une fois par mois peut-être en partenariat avec la CAUE.
- Logements saisonniers : quand, comment, où ?
- Former et qualifier les jeunes du territoire pour occuper les emplois saisonniers (guides)
- Rénover ou construire des bâtiments pour les saisonniers ou mettre à disposition des terrains communaux

4.10. Développer une stratégie de maîtrise de la fréquentation et des activités de pleine nature (4 post it)

- Territoire lauréat de l'AMI Atout France SPL + SGGA + CREPS
 - Fiabiliser la connaissance de la fréquentation multiforme des sites
 - Identifier les enjeux environnementaux (localisés plus dans le temps)
 - Stratégie gestion des flux loisirs/nature
 - Mobilisation des professionnels et des visiteurs par des outils de vulgarisation
- Observation/ Etudes :
 - Développer la connaissance des flux
 - Mettre en place des outils de pilotage.
- Canaliser les touristes sur des chemins/sites rendus pédagogiques de manière à préserver de vastes espaces où la biodiversité trouvera une quiétude propice à son maintien et à son développement.
- Trouver un système afin d'éviter la surfréquentation sur certains sites. Par exemple au Pont d'Arc.

4.11 Coordonner/Harmoniser les contenus des sites touristiques (3 post it)

- Développer un schéma d'interprétation du territoire associant les sites touristiques pour une cohérence et une complémentarité des contenus.
- Créer un groupe de réflexion réunissant les gestionnaires des sites souterrains et des experts scientifiques.
- Mettre en réseau les acteurs du tourisme scientifique.

4.12 Rapprocher tourisme/habitants (3 post it)

- Intensifier et diversifier les échanges entre écoles et patrimoines naturels et culturels du territoire (exemple : en 8 ans trois sorties culturelles : réserve, Orgnac, Saint-Marcel).

- Penser les futurs aménagements comme outils/services pour les habitants d'abord, et comme un plus pour les pratiques touristiques
- Favoriser l'acceptabilité du tourisme chez les locaux (scolaires, social, ...); leur faire partager les richesses locales à eux aussi

4.13 Développer les itinéraires doux (10 post it)

- Travailler à développer des itinéraires doux à partir des chemins ruraux existants (liaisons entre les villages)
- Créer des itinéraires piétons vélos pour connecter les villages et les sites
- Penser à l'aménagement des déplacements mobilités douces
- Faire une passerelle piétonne entre Saint-Martin et Aiguèze (+ 2.8)
- Faire un bilan carbone à l'échelle du territoire.
- Développer les chemins de rando et de vélo électrique
- Systématiser l'accès modes doux aux sites les plus fréquentés
- Assurer des connexions vélos entre les communes
- Développer des itinéraires de mobilités douces et transports en commun (vélos, piétons, TC) entre les sites de visites et les centres bourgs
- Aménager un accès vélo/piétons à la Combe d'Arc

A RETENIR

Au regard des discussions au sein de cet atelier, des propositions d'actions, mais également du travail de hiérarchisation des objectifs réalisé par l'ensemble des participants, il apparaît que Les objectifs et actions qui semblent prioritaires sont :

4.1. Développer le tourisme « nature/culture »

4.2. Développer les mobilités douces et actives au bénéfice des habitants et du tourisme. C'est un objectif reformulé sur les bases des objectifs 4.2 et 4.4, qui deviennent des actions. D'autres autres actions sont identifiées en atelier : connexions entre les communes, avec les territoires voisins (CA de Bagnols, via Rhône, cœur du grand site, ...) pour les habitants avant les touristes

4.3. Requalifier le paysage des entrées/sorties des gorges et les franchissements de l'Ardèche

4.4 (objectif nouveau) Coordonner les contenus des sites touristiques. Des actions sont identifiées en atelier :

- Elaborer un schéma d'interprétation du territoire
- Mettre en réseau les acteurs du tourisme scientifique

4.6. Soutenir l'agri-tourisme

4.10. Développer une stratégie de développement maîtrisé des activités de pleine nature

ORIENTATION 5

Vers une gouvernance et des moyens affermis

Animation : Franck CAZIN

Prise de notes : Emmanuel PASSERIEUX

Rédaction : Franck CAZIN

GROUPE 1	GROUPE 2
Luc PICHON	Violette EGON
Max DIVOL	Vincent ORCEL
Jan VAN BAAREN	Claude CHAUTARD
Yves DESMARET	Didier BOULLE
Valérie DEVUN	Pascal BONNETAIN
Frédéric SADORGE	Christele VOYEAU
	Olivier CHAUTARD



Rappel des objectifs mis au débat :

- 5.1. Intégrer le PPB aux documents existants** (plan de gestion RNNGA, Natura 2000, documents d'urbanisme, SCOT et PLUi, plans et politiques sectoriels)
- 5.2. Développer la formation/sensibilisation des élus, acteurs et habitants au paysage et à la biodiversité ordinaires**
- 5.3. Réaliser des plans guide (esquisses-programmes concertées) sur des sites clés**
- 5.4. Conforter les moyens d'animation de gestion et de connaissances scientifiques du SGGA**
- 5.5. Animer le plan de paysage et de biodiversité/le projet Grand Site de France**
- 5.6. Développer le partenariat entre les offices de tourisme du Gard et de l'Ardèche**
- 5.7. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnée**
- 5.8. Définir la gouvernance du futur Grand Site de France (introduit en démarrage)**
- 5.9. Réussir la gestion du site classé (introduit en démarrage)**

Résumé des échanges (à propos des objectifs)

Un premier objectif est proposé par l'animateur et validé par le groupe en démarrage de l'atelier autour de la « définition de la gouvernance du futur Grand Site de France ». La proposition est unanimement validée dans la mesure où elle sous-tend l'ensemble du dispositif de gouvernance du projet de territoire. Cet objectif représente donc un préalable.

Par ailleurs et dans la même approche préalable au Grand Site de France, il est proposé par un participant d'ajouter un objectif sur la Combe d'Arc intitulé « Réussir la gestion de la Combe d'Arc. Il s'agit en effet là encore probablement d'un préalable au label puisque cet objectif concerne le cœur du territoire candidat. L'achèvement du projet de requalification (OGS Combe d'Arc) et sa bonne gestion (ou la mise en œuvre de sa gestion à long terme) ont un fort caractère démonstratif de la capacité des acteurs publics et socio-professionnels à mettre en œuvre les moyens d'une gestion exemplaire.

L'intitulé de l'objectif 5.4 fait débat et nécessite une révision de son intitulé en l'axant plus spécifiquement sur la question de l'animation de la démarche qui doit être une priorité.

Il est également proposé de transférer les objectifs 5.3. *Réaliser des plans guides* et 5.7. *Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnée*, vers d'autres orientations. Ainsi, l'orientation GOUVERNANCE se concentrerait sur :

- L'organigramme des outils d'information, de sensibilisation, de concertation et de décision, c'est-à-dire la gouvernance autour de 4 entrées/objectifs,
- Les moyens d'animation et le niveau d'animation de la démarche,
- L'amélioration de la lisibilité des démarches engagées sur le territoire, leurs emboitements et leur logique d'ensemble.

Synthèse générale

5.1 Intégrer le PPB aux documents existants (plan de gestion RNNGA, Natura 2000, documents d'urbanisme, SCOT et PLUi, plans et politiques sectoriels)

Il s'agit d'un des deux objectifs qui a fait le plus débat au cours des ateliers tant les participants évoquent l'empilement des démarches sans remettre en cause l'intérêt de chacune d'entre elle.

Comment être plus lisible et surtout comment donner du sens à l'ensemble en considérant que la plus-value est aussi à rechercher dans l'enrichissement des unes par rapport aux autres ?

La proposition d'une carte stratégique s'inscrit de manière concrète dans les discussions sur le volet pédagogique de l'emboîtement des différentes démarches sectorielles. Il est ainsi évoqué la notion de cartes par « calque » permettant de superposer les éléments de compréhension du territoire et de ses enjeux. Exemple : un calque sur les valeurs paysagères localisées, les points de vue, et un calque sur l'encadrement de l'urbanisme pour préserver ces paysages.

De nombreuses actions en 5.1 et 5.2 autour de la sensibilisation, des échanges entre élus, acteurs... sur les questions paysagères

Les actions proposées sont les suivantes :

- **Elaborer une carte stratégique du PPB pour alimenter les réflexions sur les documents de planification**
- **Organiser des rencontres entre EPCI pour favoriser une bonne cohérence entre les politiques d'urbanisme et agricoles**
- Valoriser un plan pédagogique plutôt que réglementaire
- **Entrer dans une démarche de simplification des contenus et d'harmonisation des objectifs et des actions**

5.2 Développer la formation/sensibilisation des élus, acteurs et habitants au paysage et à la biodiversité ordinaires

Beaucoup d'actions sont proposées pour répondre à cet objectif considéré comme primordial. Il y a évidemment un gros travail de communication et de sensibilisation de tous les acteurs à ces enjeux de paysage, de patrimoine en général. C'est à la fois une force du territoire, sa richesse et une exigence qui doit aussi se traduire dans l'animation du plan de paysage et de biodiversité en tant qu'outil non obligatoire, non réglementaire mais qui doit apporter une plus-value au territoire. La discussion concernant l'appropriation de la démarche rejoint également l'objectif de la gouvernance du grand site à plus long terme (objectif 5.8).

En matière d'appropriation il est proposé d'inscrire des actions autour de la notion d'atlas des paysages.

Les actions proposées sont les suivantes :

- **Formation des élus à la gouvernance d'un grand Site**
- Faire coïncider le territoire de projet et le territoire vécu par les habitants
- **Présenter le PPB aux conseils communautaires (et le valider ?)**
- Présenter le PPB au grand public
- Mettre en place un outil de suivi de l'avancement du plan d'actions, et valoriser l'avancement du plan d'actions
- Mettre en place un atlas du paysage sur les communes (avec OFB)
- Mettre en valeur un plan du bien vivre ensemble sur ce territoire d'excellence
- **Amener les élus à penser à une échelle de territoire. Faire comprendre les enjeux**
- Continuer la présentation au sein des conseils municipaux du territoire
- Présence de médiateurs auprès du public sur certains lieux clés (sites fréquentés, belvédères, lors de manifestations ponctuelles)
- Proposer aux élus en charge de l'urbanisme de se rencontrer et d'échanger (avec des animateurs) autour des questions de paysage et d'architecture

5.3 Réaliser des plans guide (esquisses-programmes concertées) sur des sites clés

Cet objectif n'a pas fait l'objet de débat.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Mise en réseau des sites clés du territoire

5.4 Conforter les moyens d'animation de gestion et de connaissances scientifiques du SGGA

Ce point est débattu en cherchant à distinguer ce qui relève de l'animation, de la gestion et des questions de connaissances scientifiques. Il semble nécessaire de revoir l'intitulé de cet objectif en l'axant principalement sur la notion d'animation et de coordination de la démarche, de mise en réseau.

Les actions proposées sont les suivantes :

- **Recruter un animateur (poste cofinancé) pour renforcer le chef de projet Grand Site**
- **Créer une mission de conseil paysagiste**
- Mettre en place un mécanisme de contribution financière des visiteurs à certaines actions du plan d'actions
- Orienter une partie de la taxe de séjour vers les moyens d'animation (permettrait de mieux faire accepter le tourisme par les locaux)
- Créer des objets de médiation dans tous les sites phare du territoire sur chaque commune
- Point de vigilance : ne pas opposer les attentes de la population locale et celle des visiteurs

5.5 Animer le plan de paysage et de biodiversité/le projet Grand Site de France

Cet objectif est étroitement lié au précédent ; ils nécessiteraient d'être regroupés.

Le débat a porté sur les questions culturelles. Les actions culturelles sont à développer afin de proposer un nouvel axe d'animation qui dépasse la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité et propose une approche plus artistique en lien avec les structures et moyens existants.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Promouvoir des projets culturels et artistiques, avec les structures culturelles associatives, les financements Education Artistique et Culturelle (EAC) des intercommunalités. A destination des publics jeunes, empêchés et des autres habitants...)

5.6 Développer le partenariat entre les offices de tourisme du Gard et de l'Ardèche

Créer ce lien interdépartemental sera l'une des clés de la réussite du projet pour que les habitants s'identifient à ce territoire et qu'ils y trouvent du sens. Il faut proposer le cadre du pilotage de la dimension tourisme aux offices dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Comprendre les dynamiques touristiques à l'échelle du territoire de projet
- **Créer une commission tourisme copilotée par les offices de tourisme (Gard/Ardèche)**

5.7 Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnée

C'est un des sujets qui fait le plus débat et qui rejoint les notions d'appropriation par les habitants, d'identité du territoire mais aussi d'accueil des visiteurs. Aujourd'hui il existe une marge de progrès très importante pour harmoniser l'offre de randonnée et la mettre au niveau d'un territoire qui se veut exemplaire et cohérent. Il y a là un axe de travail opérationnel pour le PPB.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Confier la gestion harmonisée des circuits de randonnée aux OT 30/07
- Faire rencontrer les différents acteurs qui interviennent actuellement et les faire travailler ensemble
- **Établir un inventaire concret des chemins et des outils de communication en place**

- Faire le lien avec la stratégie de gestion des flux engagée dans le cadre de l'AMI Atout France (SGGA+SPL+CREPS) en cours

5.8. Définir la gouvernance du futur Grand Site de France

Bien que non proposé en début d'ateliers, ce sujet global a été largement évoqué et considéré comme un préalable à la mise en œuvre de la démarche qu'il s'agisse du PPB ou plus généralement du projet Grand Site de France : quelles sont les instances de pilotage, de décisions, de concertation, d'implication des acteurs socio-économiques et de la population ? Ces différents sujets ont tous été balayés plus sous l'angle de questionnements que de propositions.

Il est suggéré de bien distinguer deux niveaux entre le cœur du grand site c'est-à-dire le site classé qui doit disposer d'une gouvernance spécifique et la gouvernance plus large du territoire Grand Site de France ; l'idée étant de garder une approche opérationnelle sur la combe d'Arc et de raisonner plus globalement à l'échelle Grand Site de France Gorges de l'Ardèche.

Les actions proposées sont les suivantes :

- **Un conseil de territoire élus>décision**
- Intégrer les CC dans la gouvernance au regard des compétences tourisme, sentiers, PLUi...
- Une charte d'engagement sur le PPB avec les acteurs socio-économiques et un accompagnement financier
- Créer une association des amis du grand site
- Mettre en place un mécanisme de gouvernance associant les résidents à l'évaluation et au pilotage des actions
- Mise en place d'une commission avec des acteurs privés et publics
- **Créer un comité consultatif regroupant les secteurs associatifs et socio-économiques**

5.9 Réussir la gestion du site classé

Pas d'action proposée

Cet objectif n'a pas donné lieu à des propositions d'actions. Mais il paraît évident pour tous les participants qu'il s'agit d'un objectif évident voire un préalable mais qui concerne avant tout les acteurs historiques de la démarche Opération Grand Site.

A RETENIR

L'enjeu de la sensibilisation des élus apparait fortement dans les discussions ; l'idée étant de favoriser non seulement l'information mais aussi l'appropriation de la démarche qui est bien ressentie comme légitime, pertinente, globale et territoriale.

La question du périmètre nécessite évidemment d'être clarifiée et présentée afin que chaque acteur puisse se l'approprier. La confusion peut exister entre l'empilement des différents périmètres de gestion et de protection existants. Une attente forte s'exprime concernant une contribution à la lisibilité des démarches de territoire qui chacune répondent à des logiques propres et qui doivent être cohérentes entre elles, s'alimenter et se compléter pour s'enrichir. Exemple des PLUi, démarches réglementaires qui doivent se nourrir de l'exigence non réglementaire mais qualitative d'un plan de paysage, d'une démarche Grand Site de France plus globalement. Il faut mettre en avant dans les présentations les notions du bien vivre ensemble dans le cadre d'une démarche volontaire.

Au regard des discussions au sein de cet atelier, des propositions d'actions, mais également du travail de hiérarchisation des objectifs réalisé par l'ensemble des participants, il apparaît que :

Les objectifs et actions qui semblent prioritaires sont :

5.1. Intégrer le PPB aux documents existants

- Elaborer une carte stratégique du PPB pour alimenter les réflexions sur les documents de planification,
- Organiser des rencontres entre EPCI pour favoriser une bonne cohérence entre les politiques d'urbanisme et agricoles,
- Entrer dans une démarche de simplification des contenus et d'harmonisation des objectifs et des actions

5.2. Développer la formation/sensibilisation des élus, acteurs et habitants au paysage et à la biodiversité ordinaires

- Former les élus à la gouvernance d'un grand Site
- Amener les élus à penser à une échelle de territoire. Faire comprendre les enjeux

5.4. Conforter les moyens d'animation de gestion et de connaissances scientifiques du SGGA.

- Recruter un animateur pour renforcer l'activité du chef de projet Grand Site de France
- Créer une mission conseil paysagiste

A noter qu'il est proposé de fusionner cet objectif avec le 5.5. *Animer le plan de paysage et de biodiversité/le projet Grand Site de France* en l'axant plus spécifiquement sur l'animation et de coordination de la démarche Grand Site de France, intégrant ces différents volets.

5.6. Développer le partenariat entre les offices de tourisme du Gard et de l'Ardèche

- Créer une commission tourisme copilotée par les offices de tourisme

5.7. Développer une gestion harmonisée des chemins de randonnée

- Établir un inventaire concret des chemins et des outils de communication en place
- A noter qu'il est proposé de basculer cet objectif vers l'orientation 5 dédiée au tourisme.

5.8. Définir la gouvernance du futur Grand Site de France

- Créer un comité consultatif
- Conseil de territoire formé d'élus qui décident se l'approprier. La confusion peut exister entre l'empilement des différents périmètres de gestion et de protection existants.